

La Voix Syndicale

de l'Essonne

Prix 1,50 €

Bimestriel de l'Union Départementale CGT de l'Essonne

Vos droits en action avec la CGT



Les salariés du privé, du public, des grandes comme des petites entreprises, ont besoin de se faire entendre de leurs directions et du gouvernement. **L'urgence est à l'action, à l'unité.** La souffrance des salariés est réelle et plus importante qu'il y a un an.

Voter aux élections professionnelles des territoriaux, de l'Éducation Nationale, aux Prud'hommes, c'est la possibilité, pour chacun, de faire connaître sa préférence syndicale. La CGT est le syndicat de référence pour défendre les droits individuels et collectifs. Son pragmatisme et son ouverture lui permettent de toujours mieux capter les vrais besoins de chacun et de tous. L'efficacité de la CGT Essonne, au travers de ses 10800 syndiqué(e)s, s'est renforcée. **Les luttes gagnantes sur les salaires, la défense des droits, des retraites, les propositions alternatives pour l'emploi, l'égalité des chances à l'école et le service public territorial, la régularisation massive des salariés « sans papiers » en sont quelques exemples vivants.** En votant pour les candidates et les candidats CGT, c'est-à-dire en donnant votre voix à un syndicat combatif et compétent, rigoureux dans la négociation et déterminé dans l'action, **vous donnerez plus de force à vos revendications.** La force des salariés, unis dans l'action, est plus puissante que n'importe quel gouvernement ou employeur borné. Je compte sur vous, comme vous pourrez toujours compter sur nous.

Marc Roumejon,
Secrétaire général de la CGT Essonne



La Voix Syndicale
12 Place des Terrasses de l'Agora
91034 Évry Cedex
Directeur de publication :
Marc Roumejon
Tél. 01 60 78 28 41
fax 01 60 78 55 43
ud91@cgt.fr
Commission paritaire
N° 1212S06300



6 novembre : Territoriaux - 2 décembre : Éducation nationale
3 décembre : Prud'hommes

Calendrier social chargé pour la fin 2008, avec trois élections professionnelles en un mois. Les salariés voteront pour leurs représentants, eux-mêmes présentés par les syndicats. Que propose la CGT pour les agents territoriaux, les personnels de l'Éducation nationale et les salariés du secteur privé ?

Temps de travail en hausse, salaires en berne

L'été 2008 a vu une nouvelle offensive du gouvernement pour effacer la référence des 35 heures. Au-delà des cadres, ce sont tous les salariés du privé qui pourront être désormais soumis à des forfaits en heures sur la semaine ou le mois. Des salariés, cadres ou non, pourront également être soumis à des forfaits annuels allant jusqu'à 235 jours travaillés, voire au-delà, balayant les acquis antérieurs de la RTT. Les règles concernant le contingent d'heures supplémentaires ont été également assouplies. Les employeurs disposent ainsi de moyens accrus pour allonger et flexibiliser la durée du travail, afin d'économiser la main-d'oeuvre et donc l'emploi.



La pression sur les horaires n'est pas nouvelle. C'est la conséquence des sous-effectifs souvent constatés dans les entreprises ou les collectivités au regard des missions et des tâches à effectuer. La généralisation du management par objectif n'a fait que l'amplifier. Nombreux sont les salariés du public ou du privé, notamment des cadres qui, pour réaliser leurs objectifs et assurer leurs missions, font des heures supplémentaires non rémuné-

rées, ou sont contraints de reporter leurs jours RTT sur un CET. L'évaluation individuelle y contribue également : les augmentations de salaire dépendent davantage de l'investissement individuel en temps que de la qualification mise en œuvre. Individualiser les horaires, c'est aussi individualiser

les salaires. Comment alors se comparer, déceler les inégalités et les discriminations, sans une référence commune ?

La révision des politiques publiques (RGPP) a pour objectif de réaliser des coupes sombres dans les effectifs de fonctionnaires, avec pour conséquences prévisibles la multiplication d'emplois précaires, hors statut, faiblement rémunérés, et l'abandon ou le transfert au secteur privé des missions de service public.

Pourtant les salariés, en majorité, à

l'exception des temps partiels imposés, ne souhaitent pas travailler davantage, et les cadres sont attachés aux jours RTT. La vraie question reste celles du niveau des salaires, notamment du SMIC trop bas pour assurer une vie décente, et de la reconnaissance des qualifications pour les niveaux supérieurs

Se battre partout pour un SMIC à 1500 euros brut, la reconnaissance et le paiement des qualifications, contre la précarité, pour le respect des références horaires et des 35 heures, tels sont les objectifs que se fixe la CGT avec l'ensemble de ses élus et représentants au côté des salariés.



**La CGT des
Cadres et
Technicien(ne)s.**

**Irène Huard,
Secrétaire générale
des Cadres et Techniciens CGT 91,
Candidate Section
Encadrement Conseil
de Prud'hommes de Longjumeau**

Éducation nationale : le piège des heures supp'

Dans l'Éducation nationale, pour supprimer 11 200 postes en 2008 et 13 500 en 2009, on augmente les heures supplémentaires pour remplacer, faire du soutien ou des stages-vacances. Pour quelle disponibilité auprès des élèves? Ainsi, au lycée Belmondo d'Arpajon, la suppression de deux postes en vente impose 4 heures de cours supplémentaires

par semaine pour chaque collègue restant ! Nous n'acceptons pas de travailler plus pour gagner plus, mais nous exigeons l'augmentation de nos salaires qui ne suivent plus la hausse des prix depuis plus de 20 ans !

**Véronique Josien,
Secrétaire de la CGT 91
de l'Éducation nationale**



les raisons du stress

Dans l'Éducation nationale, la souffrance au travail est de plus en plus perceptible. En novembre 2007, la CHS départementale indiquait 44% de visites pour maladie somatique, 39% des consultations pour pathologie psychiatrique. Le stress au travail a pour origines principales l'existence de nombreux statuts précaires, l'affectation non souhaitée, l'autorité accrue des chefs d'établissement ...

V.J.

Souffrance au travail : rétablir nos droits

Fonction publique ou secteur privé, la souffrance au travail a pris de l'ampleur. Les salariés, cadres inclus, peuvent être privés de travail, mis au placard, isolés, harcelés... Eux-mêmes, sous pression, peuvent également causer des dommages à leurs collègues. Une gestion efficace des ressources humaines ne s'oppose pas aux garanties des salariés.

Les stratégies d'entreprise, vantant la performance individuelle, conduisent à la mise en concurrence et multiplient les pressions sur les salariés. Elle amènent au harcèlement, voire à la répression individuelle. Une autre logique peut s'imposer, fondée sur les coopérations et le progrès social. Elle s'appuie sur la discussion des objectifs, des moyens attribués et de l'organisation du travail.

Le harcèlement moral vise à se débarrasser des « gêneurs » : ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas

se couler dans le moule des critères déterminés par le patronat.

D'après la loi, « aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits, à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

En cas de litige, le salarié doit présenter des éléments laissant supposer l'existence d'un harcèlement. Des sanctions sont prévues à l'égard d'un salarié harceleur et l'employeur doit prendre des mesures de prévention et de protection des salariés ; le droit d'alerte

des délégués du personnel en cas d'atteinte aux droits des personnes s'applique aussi à la santé physique et morale ; le médecin du travail est habilité à proposer des mesures individuelles.

Ainsi, devant la récente réforme en profondeur du Code du Travail, nous avons plus que jamais besoin d'une source de droit qui, à partir de la loi, protège le salarié contre des pratiques et interprétations abusives. C'est pourquoi la qualité des juges prud'hommes intéresse tous les salariés, elle ne peut être réduite à une compétition entre organisations syndicales, mais bien à un face à face employeurs-salariés dont l'efficacité dans le rapport des forces, fera toute la différence le moment venu. Les chiffres issus du mandat 2002-2007 font comprendre les atouts pour tout le salariat des qualités de la CGT. Ténacité, combativité, maîtrise des dossiers, des qualités reconnues largement dans un récent sondage qui met la CGT en tête des intentions de vote des salariés.

Annick Jeannette-Stiti,
Candidate en Section Industrie
au Conseil de Prud'hommes d'Évry



Collectivités : les organismes paritaires

Le 6 novembre prochain se dérouleront les élections des représentants des salariés aux organismes paritaires (CTP, CAP, CHS) dans les Collectivités Territoriales. L'objectif est de ga-

agner des droits nouveaux. La CGT doit permettre aux salariés de se réappropriier les organismes paritaires (CAP, CTP, CHS) et leur pouvoir d'intervention sur: le salaire, la retraite, le sta-

tut, la formation et l'égalité professionnelles, la santé et les conditions de travail.

Patrick Topsent,
Coordinateur des Territoires
CGT de l'Essonne



« Attention ! lutte gagnante »

Château de Lormoy : la DDASS donne raison aux salariés

Les salariés de la maison de retraite « Le Château de Lormoy » et la CGT sont en lutte depuis plusieurs mois et viennent

de remporter une victoire importante. Ils ont contraint la direction à faire respecter la loi en matière de conditions de travail, de conditions d'accueil et de prise en charge des personnes âgées. La DDASS de l'Essonne a adressé plusieurs remarques à la direction concernant le matériel, les locaux, les conditions de prise en charge des résidents. Le travail de nuit pour les isolés a été interdit.

Hervé Leblanc,
Secrétaire général de la CGT Santé 91

Fonction publique territoriale : conditions de travail et salaires

Pour 70% des fonctionnaires territoriaux, les salaires ne dépassent pas les 1700€ net par mois. Dans bon nombre de communes, le fait du prince est devenu la règle de gestion du personnel. La promotion interne et les primes sont soumis au bon vouloir du Maire et des élus. La précarité est utilisée comme une arme contre une part non négligeable des effectifs pour renfor-

cer le « Travaille et tais-toi ! ». Le non-remplacement quasi-systématique des départs à la retraite renforce la pénibilité au travail. Voter CGT le 6 novembre, c'est donner plus d'efficacité au service public grâce à des personnels mieux utilisés et plus motivés.

Patrick Topsent

La conception CGT de l'école

Nous ne voulons pas d'une école libérale avec des classes aux effectifs chargés, offrant de moins en moins d'options aux élèves, la fin de la carte scolaire sur un principe d'offre et de demande, de nouveaux programmes passéistes et anti-pé-

dagogiques. Le développement de l'apprentissage à la place de l'enseignement professionnel public, la suppression de la formation initiale des enseignants (IUFM) dessinent une école réactionnaire et inégalitaire.

Un vrai service public d'éducation ne fonctionnera pas sur l'individualisation et la culpabilisation des élèves, de leurs familles et des enseignants.

Véronique Josien

Avec les travailleurs « sans-papiers » en lutte pour leurs droits

Ce mouvement n'est pas terminé, loin de là. En Essonne, les militants de la CGT ont contribué à un indéniable succès sur ces dix piquets de grève : BBF à Ormoy (jardinage) ; LPP à Boissy-sous-St Yon (location de matériel BTP) ; Véolia à Wissous (nettoyement) ; Millénium à Igny (nettoyage) ; Europe Service à Évry (nettoyement) ; Stem et Samsic à Verrières-le-Buisson et à Massy (nettoyage), Verde à Ste-Geneviève (nettoyage) ; Duca (nettoyage) et Urbaine de Travaux (BTP) à Viry-Chatillon.

Il reste encore des régularisations à arracher. Mais à ce jour, la préfecture a été obligée de régulariser 136 de ces travailleurs en grève et de donner un récépissé de trois mois à 21 des employés de Buffalo Grill qui avaient fait grève mais n'avaient pas été régularisés en juillet 2007.

Raymond Chauveau,
Secrétaire général
de l'Union locale CGT de Massy



NOUVEAU : TOUT LE MONDE PEUT VOTER PAR CORRESPONDANCE

Les élections prud'homales de 2008 comportent une nouveauté importante. Tout salarié pourra voter par correspondance. La seule condition est évidemment d'être inscrit(e) sur les listes électorales. Si vous avez le moindre doute sur la question, contactez la CGT au 01 60 78 28 41 ou par courriel ud91@cgt.fr

Vous voulez contacter la CGT ? Vous syndiquer ?

Nom.....

Prénom.....

Entreprise.....

Téléphone.....

Adresse.....

Union Départementale CGT 91 - 12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry
Tél : 01 60 78 28 41 / Courriel : ud91@cgt.fr

